

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-46

OBJET : CULTURE : TARIFS SAISON CULTURELLE 2023/2024

L'an 2023, le 09 juin à 18H30, le Conseil municipal de la Ville de Cordemais, légalement convoqué le 02/06/2023 en SALLE PANORAMIQUE - HIPPODROME DE LA LOIRE - CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLE, Maire.

Etaient présents :

Daniel GUILLE, Thierry GADAIS, Franck CLOUET, Yves-Marie DELANOE, Katell RABY, Alexia ROUSSEAU, André LANCIEN, Emilie CHAPALAIN, Cécile SACHOT, Didier PROUX, Stéphanie MELOT, Patrice DRAIGNAUD, Guinard MARNE, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ, Pascal PHILIPPE, Audrey TENEZ, Karine DESVARD, Benoit LONGEON, Didier CHAUVIERE, Philippe MIKO

Etaient excusés avec procuration :

Pascale CORMERAIS À Alexia ROUSSEAU
Lydie RETAILLEAU À Yves-Marie DELANOE
Solène LAUNAY À Patrice DRAIGNAUD
Bruno FOUCHARD À André LANCIEN
Aude JOUSSE À Karine DESVARD
Pierre LAUDEN À Daniel GUILLE
Anaïk FOURDILIS À Benoit LONGEON

Désignation d'un secrétaire de séance : Franck CLOUET a été désigné secrétaire de séance,

Rapporteur : Thierry GADAIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la commission Culture et événementiel du 4 mai 2023 ;

EXPOSÉ

La commune de Cordemais, dans le cadre de sa politique culturelle, propose une saison culturelle composée de spectacles à l'espace culturel la Passerelle. La commission Culture et événementiel propose d'appliquer les mêmes tarifs que l'an dernier pour la saison 2023-2024 :

	Spectacle tout public	Spectacle jeune public
Plein	12 €	8 €
Abonné	10 €	
Réduit (1)	8 €	6 €
Enfant (2)	4 €	4 €
Famille (3)	25 €	18 €

(1) Tarif réduit : 13 – 25 ans, bénéficiaire du RSA, demandeur d'emploi, personne bénéficiaire de l'AAH, groupe de 10 et +, sur justificatif.

(2) Tarif enfant : jusqu'à 12 ans, sur justificatif

(3) Tarif famille : valable pour la famille (2 parents et 2 enfants jusqu'à 12 ans) - 2 € en plus par enfant jusqu'à 12 ans sur livret de famille, carte famille nombreuse, carte d'identité

Tarif établissements (crèche, centre de loisirs, EPHAD) : 2 € - gratuit accompagnant

Les billets exonérés seront accordés occasionnellement dans le cadre des partenariats tout au long de la saison pour : Conseil des Sages, Conseil des Jeunes, partenaires associatifs et bénévoles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemaizé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** les tarifs de la saison culturelle 2023-2024 de la Passerelle ci-dessus présentés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à la mise en place de la convention.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire,
Daniel GUILLÉ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus